

Renvoi au comité des domaines nationaux de l'annonce de la vente de biens d'émigrés dans le district d'Aurillac, lors de la séance du 10 floréal an II (29 avril 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Renvoi au comité des domaines nationaux de l'annonce de la vente de biens d'émigrés dans le district d'Aurillac, lors de la séance du 10 floréal an II (29 avril 1794). In: Tome LXXXIX - Du 29 germinal au 13 floréal an II (18 avril au 2 mai 1794) p. 474;
https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1971_num_89_1_28582_t1_0474_0000_6

Fichier pdf généré le 30/03/2022

DATE DE L'APPORT	DÉSIGNATION DE L'ARGENTERIE	COMMUNE D'OÙ ELLE PROVIENT	marcs	onces	gros	1/2 gros	grains	Observations
6 Vent.	1 calice, 1 patène, 1 ciboire, le haut d'un soleil	39 St-Aubin	3	»	»	1/2	»	
6 Vent.	1 calice et 1 soleil	40 Montreuil	3	1	2	»	»	
6 Vent.	1 calice, 1 soleil, 1 ciboire dont servait au soleil, 1 patène	41 Léaupartie	3	»	1	»	»	
17 Vent.	1 calice, 1 patène, 1 ciboire, 1 custode, 1 haut de soleil	42 St-Jouin	5	7	6	»	»	
17 Vent.	2 calices, 2 patènes, 1 soleil, 1 ciboire, 1 custode	43 Mery-Corbon	7	»	1	»	»	
18 Vent.	1 ciboire, 1 patène, 1 haut de calice et 1 haut de soleil	44 Gerros	2	6	»	»	»	
19 Vent.	1 calice, 1 patène, 1 ciboire, 1 custode	45 Rumesnil	2	7	»	»	»	
19 Vent.	1 calice, 1 soleil, 1 ciboire	46 Beuvron	7	7	4	»	»	
	Total des communes.... 46						
		Total du poids	335	6	3	1/2	12	

Vu et certifié par nous administrateurs du Directoire du District de Pontchaliér en permanence le 6 germinal l'an deux de la République une et indivisible.

DELAUNEY, POTIER, DAUBRY, ZUIREL, LETELLIER.

3

Ceux du district d'Aurillac, instruisent la Convention nationale qu'il s'est vendu jusqu'à ce jour, dans leur arrondissement, pour 3 935 570 livres de biens d'émigrés, qui n'avoient été estimés que 1 585 012 livres.

Mention honorable, insertion au bulletin et renvoi au comité des domaines (1).

4

La société de Port-Chamas (2), département des Bouches-du-Rhône, félicite la Convention nationale sur l'abolition de l'esclavage des nègres et sur l'établissement du gouvernement révolutionnaire.

Mention honorable et insertion au bulletin (3).

(1) P.V., XXXVI, 213. B⁴ⁿ, 11 flor. (1^{or} suppl^t); M.U., XXXIX, 171; J. Fr., n° 583; Débats, n° 590, p. 164; J. Perlet, n° 588; J. Sablier, n° 1288; Ann. Rép. Fr., n° 151.

(2) Et non Pont-Chanas; St-Chamas (B.-du-R.).

(3) P.V., XXXVI, 213. B⁴ⁿ, 13 flor.

[Port-Chamas, 4 germ. II] (1).

«Egaulx par leur naissance, égaux par leurs misères, faibles ou forts, noirs et blancs, tous les hommes sont frères.

Voilà, républicains, le chef d'œuvre que vous venez de perfectionner en décrétant la liberté des hommes de couleur, en éloignant la mendicité dans la République et en établissant le gouvernement révolutionnaire. Recevez la palme de la reconnaissance des sans-culottes de Port-Chamas qui vous prient de ne pas abandonner la sainte Montagne que lorsque le traité de paix que nous demandent les tyrans sera signé par la dernière goutte de ce venin impur qui circule dans leurs veines.»

S. CALLAMAND (présid.), BOURGUIGNON (secrét.),
MUTIER, BONHOMME, PLACIDE, LINICO.

5

La commune de Clamart-le-Vignoble, district de l'Egalité, département de Paris, témoigne sa reconnaissance à la Convention nationale de ce qu'elle l'a fait rentrer dans la possession de la portion de son ancien territoire située dans le ci-devant parc de Meudon; elle l'instruit que par-là près de 200 arpens qui étoient restés en

(1) C 303, pl. 1108, p. 2.